

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



NUMERO DE PUBLICATION : 1001432A7

NUMERO DE DEPOT : 8800147

Classif. Internat.: B60R G09F

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de délivrance : 31 Octobre 1989

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 09 Février 1988 à 10h45
à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : CALLERAME Salvatore
rue Basse Cour 16, 4300 ANS(BELGIQUE)

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PLAQUE POUR VEHICULES.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 31 Octobre 1989
PAR DELEGATION SPECIALE :

D. VANDERGHEYNST
Conseiller-adjoint à l'Office
de la Propriété industrielle

Plaque pour véhicules

L'invention concerne une plaque sur laquelle est dessinée, gravée ou pressée toutes genres de fantaisie ou de publicités ; tels que drapeaux de tous les pays, copie identique
5 des plaques d'immatriculations Américaine, adresses d'entreprises, etc... .

Cette plaque en aluminium ou en matière plastique (PVC, Polyestère, etc...) sur les
10 véhicules permet de s'en servir comme gadget ou comme publicité.

On connaît déjà des genres de plaque ou de bande sur le marché mais adhésive, de même
15 ou de plus grands formats. Cette plaque présente une surface plane aux 4 côtés arrondis afin d'éviter toutes blessures éventuelles, et de trous de fixations par écrous ou par
20 ventouses à crochet de suspension; celle-ci peut se fixer sur le pare-choc avant ou arrière, sur la carrosserie, et éventuellement
25 suspendue sur les vitres intérieures à l'aide de ventouses à crochet.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consiste essentiellement en ceci; tout d'abord à un gadget publicitaire , ensuite à un simple gadget de décoration.

5 Sa matière de fabrication est à tel point qu'elle ne se détériore jamais ou presque jamais par la corrosion, et en plus cela permettra de ne plus employer des adhésifs

10 sur la carrosserie.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide d'un dessin représentant un mode d'exécution.

15 Le dessin représenté en vue de face, la plaque réalisée conformément à la présente invention.

20 A l'échelle réduite, la vue de face telle qu'elle serait brevetée, en ayant dessiné l'aigle Américain comme exemple.

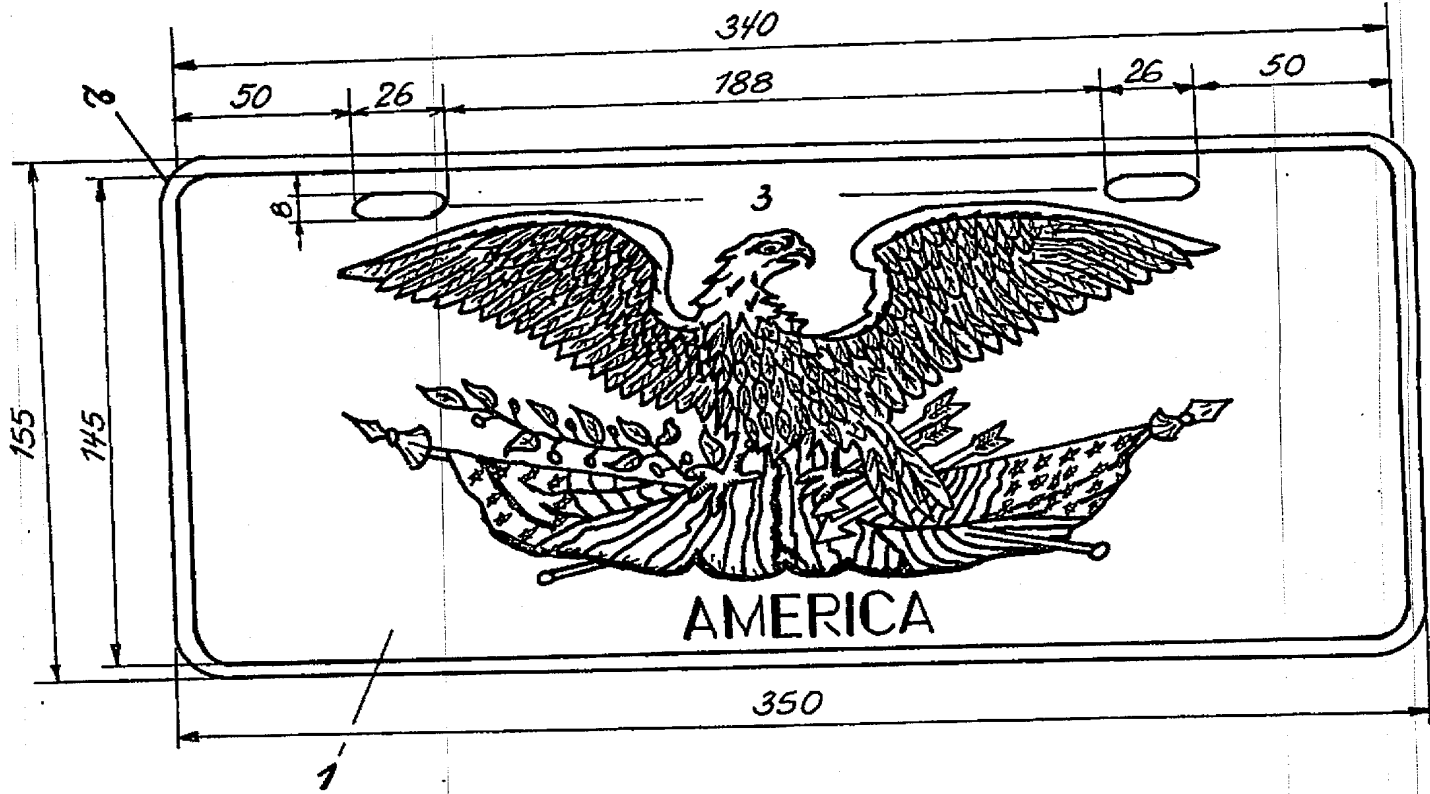
25 L'épaisseur de la plaque 1 est de 1mm, mais ne tenons pas compte des dimensions car peut-être suivant son mode d'utilisations, les dimensions pourraient variées.

30 La plaque est représentée avec ces 4 côtés en arrondis 2, et de deux trous pour la fixation 3 .

Revendications

5 Plaoue pour véhicules comprenant une plaoue
1 de matière aluminium ou plastiques avec
ces 4 côtés arrondis 2, et ces deux trous
de fixations 3, sur laquelle sera dessinée,
gravée ou pressée toutes genres de fantaisie
ou de publicités.

ECHELLE 1/2



08800147